



DECRET D/2024/ 0013 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DE
SAUVETAGE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/94/002/CTRN du 26 janvier 1994 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 septembre 1986 portant création de l'Ordre National du Mérite ;
- Vu** le Décret D/2021/002/PRG/CNRD/SGG du 27 septembre 2021 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite ;
- Vu** le Décret D/2022/0336/PRG/CNRD/SGG du 27 Juillet 2022 portant nomination des Membres du Conseil National de l'Ordre du Mérite.

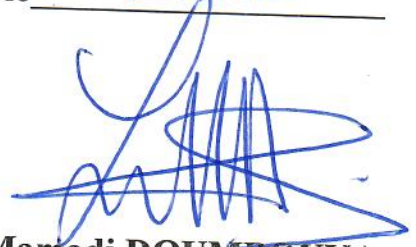
DECRETE :

Article 1^{er} : Est décernée la Médaille d'honneur de "SAUVETAGE" de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée aux membres de l'équipe des Sapeurs-Pompiers de la République du Sénégal, pour leurs actes de bravoure lors de l'incendie survenu au dépôt d'hydrocarbures de Conakry, dans la nuit du 17 au 18 Décembre 2023. Ce sont :

1. Capitaine Jeannot SAGNA ;
2. Sous-Lieutenant Djily DIOUF ;
3. Adjudant-Major Samba Gouné N'DIAYE;
4. Adjudant-Chef Papa Niokhobaye DIOUF ;
5. Adjudant Cheikhou GOUDIABY ;
6. Sergent-Chef Niokhor Déguéne DIOUF ;
7. Sergent Serigne Mbacké DIACK.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 12 JAN 2024



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

12 JAN 2024 DOUMBOUYA